



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

AUDE

Registre public d'accessibilité



Version Juin 2026

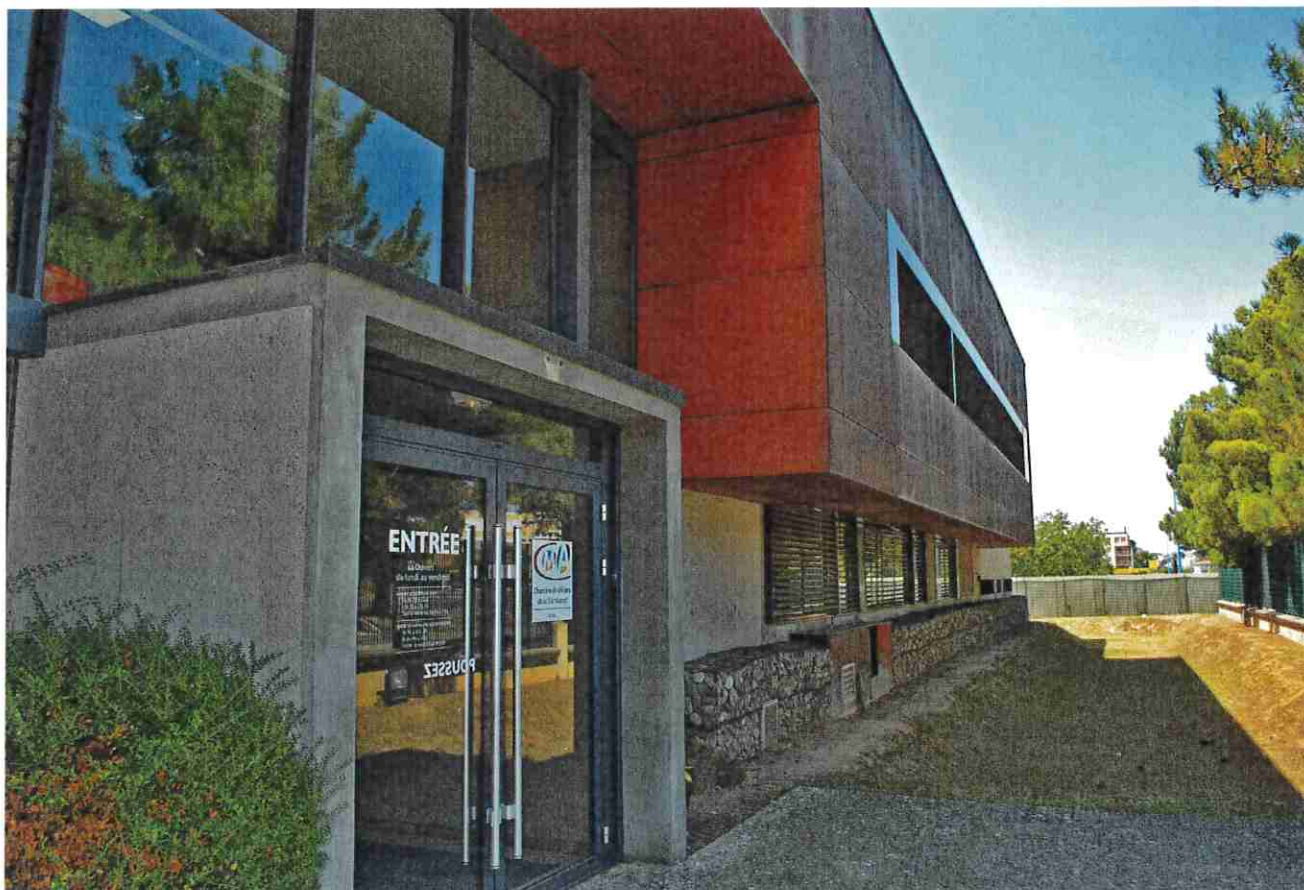


Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

AUDE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude



Rédigé par :

Isabelle CANAL
RUA Intendance

Vérifié par :

Valérie SUAREZ
*Cheffe de projet en charge
de la Qualité*

Approuvé par :

**Séverine
HACHEZ**
Directrice

Emilie HERBOMEZ
Référente handicap

SOMMAIRE

POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE »	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
ACCESSIBILITE	6
MODALITES DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS.....	6
REFERENT HANDICAP.....	7
FORMATION & SENSIBILISATION DU PERSONNEL	7
ANNEXE 1 : PROCEDURE ACCUEIL PSH.....	8

Pourquoi un « registre public d'accessibilité »

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus ⁽¹⁾ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017. Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

⁽¹⁾ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

Présentation de l'établissement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude est rattachée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale d'Occitanie (CMAR Occitanie) dont elle dépend.

Actuellement, le président de la CMA de l'Aude est **Monsieur Pierre VERA**, celui de la CMAR Occitanie est **Monsieur Joseph CALVI**.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un établissement public géré par des chefs d'entreprises artisanales élus par leurs pairs.

Elle est chargée de représenter, auprès des pouvoirs publics, les intérêts généraux de l'Artisanat et assure des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

Au quotidien, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude assure des missions indispensables au développement de l'artisanat :

- Représenter l'artisanat, favoriser sa prise en compte dans les politiques nationales et locales, contribuer à sa promotion et à son développement,
- Améliorer la compétitivité des Entreprises artisanales (création, développement et transmission d'entreprises) ;
- Améliorer la qualification et les compétences des actifs de l'artisanat ;
- Développer les formations et services en réponse ou en anticipation aux besoins des entreprises ;
- Maintenir et/ou améliorer la qualité dans le respect de la charte du réseau ;
- Conforter l'image des CMA auprès des entreprises artisanales en déployant des outils de communication ;
- Participer au développement des territoires.

Horaires d'ouverture :

Horaires d'ouverture Siège de Carcassonne	Horaires d'ouverture Antenne de Narbonne
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Coordonnées de contact :

- **Par courrier** : 20 avenue Maréchal Juin, CS 70051, 11000 CARCASSONNE
- **Par téléphone** : 04.68.11.20.00
- **Par mail** : direction@cm-aude.fr
- **Sur notre site internet** : cma-aude.fr
- **Via notre page Facebook** : <https://www.facebook.com/chambredemetiers11>



Accessibilité

L'ensemble de nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble des mises en conformités recommandées par le bureau de contrôle de Socotec ont été réalisées tant sur le site de Carcassonne que de Narbonne.

Modalités de maintenance des équipements

L'établissement assure une maintenance régulière des équipements en lien avec l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

EQUIPEMENT EN LIEN AVEC L'ACCESSIBILITE	MAINTENANCE EFFECTUEE	INFORMATION DU PERSONNEL SUR SON UTILISATION	SIGNATURE DU SERVICE INTENDANCE
Ascenseur CMA Carcassonne	☞ Maintenance effectuée par l'entreprise OTIS ☞ Contrôle périodique effectué par l'entreprise SOCOTEC	Lors de l'arrivée de l'agent au besoin sur demande du personnel.	
Ascenseur CMA Narbonne	☞ Maintenance effectuée par l'entreprise OTIS ☞ Contrôle périodique effectué par l'entreprise SOCOTEC	Lors de l'arrivée de l'agent au besoin sur demande du personnel.	

Isabelle CANAL

Responsable d'Unité Administrative
en charge de l'Intendance de la CMA de l'Aude
et de CMA Formation Lézignan-Corbières.

Référent handicap

Conformément à nos obligations, la Chambre de Métiers a désigné **un référent handicap** en la personne de **Mme Emilie HERBOMEZ**.

Les missions de la référente handicap sont nombreuses. Parmi les principales :

- Écouter, dialoguer avec les apprenants en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle,
- Faciliter et coordonner la mise en œuvre de la politique handicap de l'établissement,
- Assurer l'accompagnement et le suivi personnalisé des collaborateurs et apprenants en situation de handicap,
- Mettre en place des actions de formation, de communication et de sensibilisation auprès des apprenants et du personnel de la Chambre de Métiers et de CMA Formation Lézignan-Corbières.

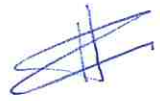
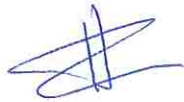
La référente handicap travaille en étroite collaboration avec les équipes en interne et les partenaires qui gravitent autour du champ du handicap.

Comment la rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de l'accueil ou de la vie du centre,
- ☞ Par mail à l'adresse : e.herbomez@cfai-aude.fr,
- ☞ Par téléphone en contactant l'accueil de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude au 04.68.11.20.00 ou de CMA Formation Lézignan-Corbières au 04.68.11.22.00

Formation & sensibilisation du personnel

La référente handicap sensibilise le personnel de l'établissement à l'accueil des personnes en situation de handicap lors des réunions trimestrielles et, au besoin, sur demande du personnel ou de la direction.

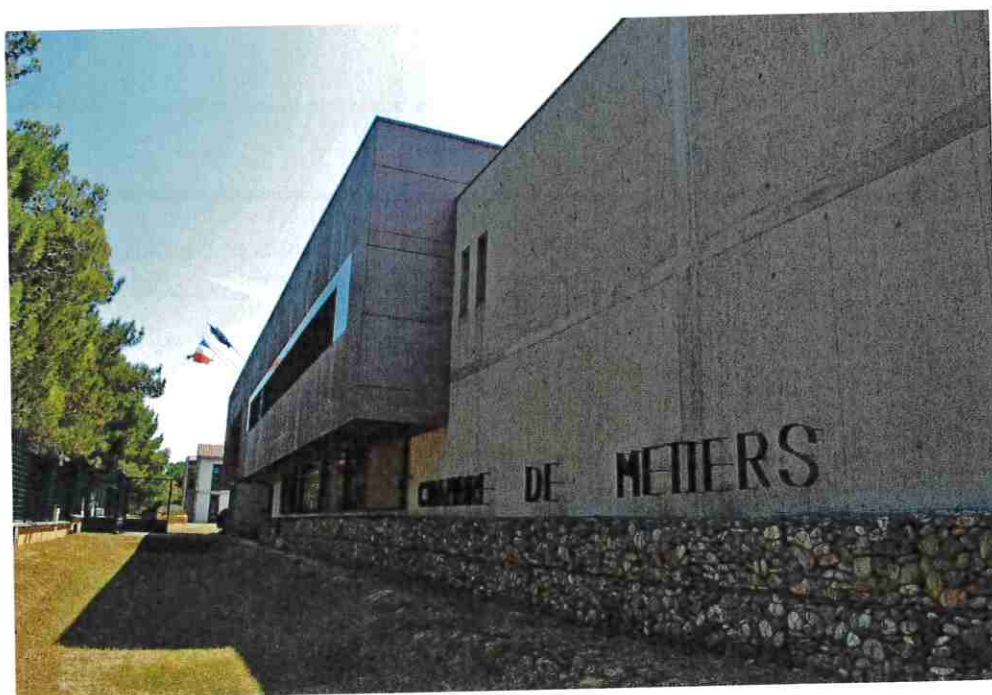
TYPE D'INTERVENTION	PERIODICITE	PARTICIPANTS	SIGNATURE DU REFERENT HANDICAP
<i>Sensibilisation à l'accueil des PSH et aux aménagements nécessaires au bon déroulement de leur formation</i>	<i>Trimestrielle</i>	<i>☞ Ensemble du personnel éducatif</i>	
<i>Formation « bien accueillir les personnes handicapées »</i>	<i>Annuelle</i>	<i>☞ Service accueil ☞ Service vie du centre ☞ Service orientation ☞ Tous services</i>	

Emilie HERBOMEZ
Référente Handicap

ANNEXE 1 : PROCEDURE ACCUEIL PSH

Les personnes en situation de handicap sont accueillies par les agents en charge de l'accueil et / ou l'agent en charge du rendez-vous ou de la formation.

Afin que les personnes à mobilité réduite puissent s'annoncer pour être accompagnées, des sonnettes avec un affichage adapté sont en cours d'installation à l'entrée des sites de Carcassonne et de Narbonne.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

